



Le revenu de l'activité dépendante

Le salaire est le premier revenu imposable de la plupart des contribuables. Mais l'IFD ne voit pas seulement le versement mensuel : bonus, avantages en nature, actions...

100 %

du salaire et des bonus

0,9 %

par mois, voiture de service

0

pour la formation payée

chiffre 11

salaire net du certificat



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'impôt sur le revenu a pour objet tous les revenus, uniques ou périodiques ; les prestations en nature sont estimées à leur valeur marchande (art. 16 al. 1 et 2).



LA RÈGLE

À retenir

Les **prestations en nature** (repas, logement, voiture) comptent à leur valeur marchande (art. 16 al. 2).



LA RÈGLE

La règle clé

Salaire de base et 13e : Imposables (art. 17)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Tout ce que l'employeur donne est un salaire, sauf la formation et les frais. »



LE PIÈGE

Le piège

Un bonus versé en janvier 2027 pour l'exercice 2026 est un revenu de 2027 : c'est la date d'acquisition, en général le versement, qui compte, pas l'année de travail.



LA BASE LÉGALE

Les références

LIFD art. 16, 17, 17a ss, 38 ; guide du certificat de salaire.



Le cas express

Voiture de service de 40 000 HT, douze mois. Revenu en nature ?

✓ $4\,320\,40\,000 \times 0,9 \% \times 12$.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Partir du certificat de salaire.
- ☐ Ajouter les revenus annexes.
- ☐ Vérifier les prestations en nature.
- ☐ Écarter frais remboursés et formation.
- ☐ Déduire les cotisations sociales.